

La Cour des Comptes corrige le premier budget de Jean-Luc Crucke

WALLONIE Le déficit pour 2018 est annoncé à 217 millions. Est-ce réaliste ?

- ▶ L'opposition s'engouffre dans la brèche ouverte par la Cour des comptes.
- ▶ Mais le ministre s'accroche à ses chiffres et à ses certitudes.

Le débat autour du budget de la Wallonie risque bien de se concentrer autour du tableau 34 des remarques formulées par la Cour des comptes à l'encontre de l'exercice réalisé par le gouvernement MR-CDH. De mémoire de député régional en activité, on n'avait jamais vu cela : la Cour ne se contente pas de commenter voire de critiquer les dépenses et les recettes établies par Jean-Luc Crucke (MR), elle les corrige tout bonnement. Sur les bancs de la minorité, on ricane : selon le PS et Ecolo, c'est une gifle pour la majorité qui s'est installée au pouvoir l'été dernier. Le nouveau ministre du Budget rugit : « L'opposition a tout faux ! »

Cerise sur le gâteau et effet boomerang : l'intervention spectaculaire de la Cour des comptes est la conséquence de la décision prise en septembre dernier par le gouvernement de solliciter l'institution pour qu'elle réalise un état des lieux des finances régionales à l'heure du passage de relais entre deux exécutifs. Le désormais célèbre tableau 34 synthétise l'évolution pluriannuelle

des soldes nets de financement dans la perspective d'un retour à l'équilibre budgétaire au carrefour des années 2019-2020. Une première là aussi !

Pour l'exercice budgétaire 2018, qui va retenir l'attention des députés jusqu'en fin d'année, le gouvernement affiche un solde net de financement, un déficit donc, de 217 millions d'euros. Dans ces conditions, l'équilibre serait atteint en 2020. Mais la Cour des comptes livre une analyse radicalement différente intitulée « solde de financement corrigé » (le mot est lâché) : selon ses analyses, le déficit serait de 358 millions en 2018 et atteindrait encore 273 millions en 2020 et 271 millions en 2021.

Les spécialistes de la Cour insistent : « Le retour à l'équilibre ne sera pas possible sans de nouveaux efforts budgétaires. » Ils tempèrent aussi : « Nous ne rectifions pas le budget. Nous calculons des trajectoires. »

De 217 à 358 millions de déficit : pour l'opposition, il ne fait aucun doute que la Cour des comptes met en évidence un accroissement du déficit pour 218 de l'ordre de 141 millions. « Nous disposons enfin des vrais chiffres », souligne Pierre-Yves Dermagne, le chef de groupe PS qui rappelle que son parti a toujours douté des perspectives tracées par le gouvernement MR-CDH lors de son conclave budgétaire. L'épisode de ce début de semaine incite les socialistes à

pousser la logique jusqu'au bout : « Le gouvernement doit revoir sa copie budgétaire. »

Face aux problèmes soulevés par la Cour des comptes et repris à son compte par l'opposition, le ministre Jean-Luc Crucke a maintenu ses positions initiales, et donc le déficit annoncé à 217 millions. Un objectif qui s'éloigne en réalité du retour à l'équilibre puisqu'à la fin de 2016, l'exercice s'achevait sur un trou de 143 millions, note au passage Stéphane Hazée (Ecolo).

Pour s'offrir un peu de lest, le gouvernement a tiré parti d'une possible non-exécution des budgets des 182 organismes pararégionaux : « A peine 106 millions

sur un montant total de cinq milliards, c'est parfaitement crédible si l'on observe les années précédentes », se défend le grand argentier wallon. Très critique, la Cour parle elle d'« une marge d'inexécution optimiste », alors

que ces mêmes organismes sont déjà poussés à réaliser d'importantes économies.

La Cour des comptes considère comme très optimistes aussi les 70 millions escomptés au titre de la plus récente Déclaration libératoire unique (DLU) mise au point par le gouvernement fédéral. Une évaluation plus prudente se situerait autour de 35 millions. Mais Jean-Luc Crucke n'en démord pas : les informations reçues de la rue de la Loi l'auto-

risent à maintenir son estimation initiale.

Le débat sur le niveau exact des recettes s'articule aussi sur les effets de la réforme fiscale voulue par la majorité MR-CDH. C'est le côté absurde de ce débat budgétaire : le Conseil d'Etat ayant refusé d'analyser le décret dans l'urgence, ces mesures qui ont un impact sur le budget seront débattues de manière distincte, et peut-être pas avant la fin de l'année civile.

« Manifestement, ceux qui sont là pour nous conseiller ne vous ont pas cru... » STÉPHANE HAZÉE (ECOLO)

Comme le Conseil wallon de la fiscalité et des finances, la Cour des comptes exprime de grandes incertitudes sur les impacts budgétaires réels de cette réforme fiscale. Plusieurs mesures font en effet le pari d'effets-retour importants mais aléatoires sur l'économie régionale et notamment les transactions immobilières, et donc sur les rentrées fiscales.

Jean-Luc Crucke affiche ici une grande force de conviction, comme il sait faire. Mais son discours repose sur des hypothèses, des sentiments personnels et des avis récoltés ici ou là, sans plus, note assez justement Pierre-Yves Dermagne. Stéphane Hazée ajoute son grain de sel : « Manifestement, ceux qui sont là pour nous conseiller ne vous ont pas cru... » ■

ERIC DEFFET

COMMUNES

André Antoine en appelle à Emmanuel Macron

Le parlement wallon n'a pas le monopole des travaux budgétaires. Les conseils communaux doivent aussi se plonger dans les recettes et les dépenses pour l'exercice 2018.

Déjà auteur en 2014 d'un *Livre noir des communes*, André Antoine (CDH) profite de cette période sensible pour remettre ses chiffres à jour. Le président d'assemblée et bourgmestre empêché de Perwez déplore à nouveau que « *les pouvoirs locaux se trouvent au bout d'une chaîne de décision qui leur impose trop souvent des contraintes légales ou financières, alors même qu'ils n'ont pas été consultés.* »

Conséquence : les communes sont « *prises en tenaille* » par les autres niveaux de pouvoir : « *Elles font le gros dos,*

mais cette attitude ne pourra pas durer éternellement en raison des missions que les pouvoirs locaux doivent assumer », prévient le député wallon qui place dans son collimateur la Région (un peu) et l'Etat fédéral (beaucoup), où le MR exerce chaque fois des responsabilités. A l'échelon wallon, André Antoine déplore « *l'inflexible balise* » de 180 euros d'investissement par an et par habitant fixée par la tutelle pour maintenir les communes dans les clous fixés par l'Union européenne : « *Cela pénalise les communes qui dégagent des bonis.* » Les critiques visant le gouvernement fédéral concernent notamment le mal récurrent que constitue l'imprévisibilité des recettes fiscales : pour l'exercice 2017 et pour les seuls additionnels à l'impôt des personnes physiques, les communes wallonnes devront à nouveau digérer un manque à gagner de 30 millions d'euros entre les prévisions initiales et les prévisions corrigées par l'administration des finances.

L'ancien ministre régional du Budget flingue aussi le « *tax shift* » du gouvernement de Charles Michel : « *Sur la période 2016-2021, la perte cumulée pour les communes wallonnes est de l'ordre de 271 millions d'euros.* » Sans compter que les effets-retour de cette réforme pour les communes et l'exclusion de celles-ci des bénéfices liés aux réductions de cotisations sociales renforcent l'amertume des pouvoirs locaux. Soulignant aussi les charges sur les communes qui ne font qu'augmenter (CPAS, pensions...), André Antoine en réfère à... Emmanuel Macron, le président français, dont il loue les capacités de dialogue et d'ouverture au moment de prendre des décisions douloureuses pour les municipalités. En Belgique, on serait loin du compte. Et d'en appeler à un pacte de responsabilité entre niveaux de pouvoir privilégiant la concertation préalable à la décision et la compensation des mesures prises en haut lieu.

E.D.